

**SEANCE PLENIERE DU CESECC
MARDI 26 JUILLET 2022
MOTION 2022-07¹**

Déposée par Denis LUCIANI

Objet : Ouverture des filières bilingues dans les lycées

22 ans après les accords de Matignon qui généralisent l'enseignement de la langue Corse, plus de 30 ans après le Capes de Corse et 7 ans après l'arrivée d'une majorité nationaliste au pouvoir, l'enseignement bilingue de la maternelle au collège, souvent de manière formelle et de qualité inégale, est quasi inexistant dans les lycées en Corse. Cette situation n'est plus acceptable ; elle entraîne une rupture de la continuité de l'enseignement pour des élèves qui l'ont demandée de la maternelle à la troisième.

LE CESEC DE CORSE

Demande à l'Assemblée de Corse d'adopter une résolution exigeant du Rectorat et du ministère de l'éducation nationale la mise en place de filières bilingues dans des établissements de Corse répartis géographiquement en bassin de vie ; ainsi que des Secondes bilingues dans tous les lycées de Corse recevant des filières de collèges dès la rentrée 2023. A ce jour seul le lycée de Montesoro dispose d'une filière bilingue. Cette mise en place doit se faire via les instances de concertation (CAT) et le plan Etat Région, mais une réflexion de fond sur l'enseignement de la langue Corse, qui impliquera un accompagnement financier, doit également concerner les négociations futures avec le Gouvernement. En tout état de cause, il convient de mettre fin urgemment à cette situation.

¹ Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés